

Référence : C.N.144.2022.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER  
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

POLOGNE : DÉSIGNATION DE CONCILIEATEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE V  
ET DÉSIGNATION D'ARBITRES EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII DE LA  
CONVENTION<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de  
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 7 juin 2022.

(Traduction) (Original : anglais)

Désignation de conciliateurs et d'arbitres :

M. Cezary Mik (Professeur)

M. Konrad Marciniak (Docteur).

Retrait :

M. Janusz Symonides (décédé).

\*\*\*

Le 8 juin 2022



<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.477.2004.TREATIES-1 du 17 mai 2004 (Pologne :  
Notification de désignation de Conciliateurs en vertu de l'article 2 de l'annexe V et d'Arbitres en vertu  
de l'article 2 de l'annexe VII de la Convention).